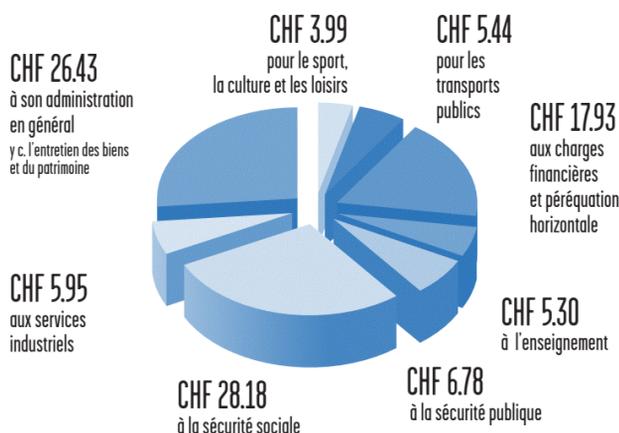


BUDGET 2020

La Municipalité de Pully a soumis au Conseil communal, le 4 décembre 2019, un budget 2020 largement déficitaire, avec une perte de CHF 9'673'100.00. Les charges et revenus se situent aux alentours, respectivement, de CHF 166 mios pour les charges et 156 mios pour les revenus.

EN 2020, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Sommaire

- Editorial
- Budget 2020
- Pourquoi Pully doit augmenter ses impôts
- Ecovatt 2020
- Rapport «Pully à la loupe»
- Taxe au sac: mesures sociales
- Futur quartier des Boverattes
- Agenda

Types	Budget 2020	Budget 2019	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Total des charges	166'531'900.00	169'369'300.00	-2'837'400.00	-1.7%
Total des revenus	156'858'800.00	155'842'800.00	1'016'000.00	0.7%
Résultats	-9'673'100.00	-13'526'500.00	-3'853'400.00	-28.5%

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES

Le montant total des charges est de CHF 166.5 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 59 mios seulement, soit les «charges maîtrisables», que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 96.8 mios de charges non maîtrisables et CHF 10.7 mios de charges internes.

Types de charges	Budget 2020	Budget 2019	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Charges maîtrisables				
Autorités et personnel	30'653'600.00	30'620'800.00	32'800.00	0.1%
Biens, services, marchandises	21'785'100.00	22'826'300.00	-1'041'200.00	-4.6%
Aides et subventions	6'596'000.00	7'920'700.00	-1'324'700.00	-16.7%
	59'034'700.00	61'367'800.00	-2'333'100.00	-3.8%
Charges internes				
	10'681'700.00	10'658'900.00	22'800.00	0.2%
Charges non maîtrisables				
	96'815'500.00	97'342'600.00	-527'100.00	-0.5%
Total des charges	166'531'900.00	169'369'300.00	-2'837'400.00	-1.7%

Charges maîtrisables

Globalement, les charges maîtrisables diminuent d'environ CHF 2.3 mios par rapport au budget de l'année 2019 et d'environ CHF 1.1 mio par rapport aux comptes de l'année 2018. Les aides et subventions sont quant à elles en forte diminution de l'ordre de 16.7% par rapport au budget 2019 et de 5.0% par rapport aux comptes de l'année 2018. Cette importante diminution est en grande partie due à la reprise par le Canton du financement de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile), représentant une somme annuelle proche de CHF 1.8 mio. On note une stabilisation des charges maîtrisables sur les cinq dernières années.

Charges internes

Le montant de CHF 10.7 mios représente des opérations comptables sans effets sur la situation de trésorerie.

Charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables accusent une diminution d'environ CHF 0.5 mio par rapport au budget 2019 et une forte progression de l'ordre de CHF 7.9 mios (+8.9%) par rapport aux comptes de l'année 2018.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont en légère diminution d'un peu plus de CHF 130'000.00, soit -0.1% par rapport au budget 2019, et en forte progression d'environ CHF 8.3 mios, soit 10.1% par rapport aux comptes de l'année 2018.

Cette importante progression provient, pour l'essentiel, des effets liés à la modification du système péréquatif intercommunal qui provoque une importante hausse de la participation de la Ville au financement de la facture sociale, ainsi qu'à la péréquation directe horizontale.

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée «péréquation cantonale».

TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS

Types de revenus	Budget 2020	Budget 2019	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Revenus fiscaux	101'629'200.00	100'851'000.00	778'200.00	0.8%
Revenus non fiscaux	43'498'000.00	42'776'400.00	721'600.00	1.7%
Revenus internes	11'731'600.00	12'215'400.00	-483'800.00	-4.0%
Total des revenus	156'858'800.00	155'842'800.00	1'016'000.00	-0.7%

Analyse

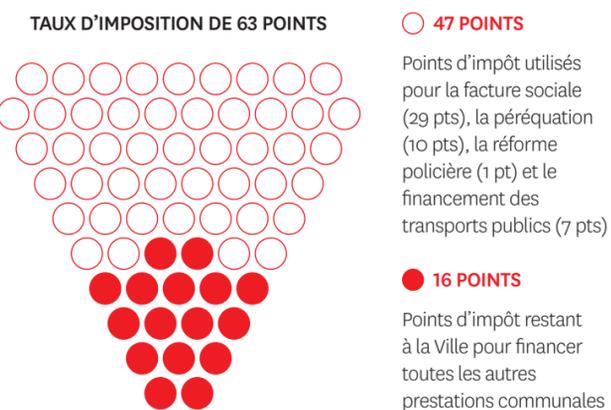
Ce budget 2020 confirme indéniablement un tournant dans la gestion financière de la Ville de Pully. Les effets conjugués de l'introduction de la RIE III vaudoise et la modification du système péréquatif ont pour conséquence immédiate de très fortement détériorer le résultat du budget 2020. Celui-ci, très largement déficitaire, devrait amener une marge d'autofinancement négative d'environ CHF 5.2 mios. Cela veut dire que Pully devra non seulement s'endetter afin de financer l'entier de ses investissements, mais également pour financer une partie des charges de fonctionnement.

Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale consolidée devrait progresser de manière très rapide et se situer aux alentours de CHF 135.0 mios au 31 décembre 2020.

Rens.: Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances, Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, finances@pully.ch, 021 721 31 30

FOCUS POURQUOI PULLY DOIT-ELLE AUGMENTER SES IMPÔTS ?

Les communes font face à l'explosion de leur participation à la facture sociale cantonale. Pour la Ville de Pully par exemple, le poids de cette participation équivaut à 29 points d'impôt et sa conséquence, dès 2019, est un déficit structurel équivalent à 8 points d'impôt. La clé de répartition actuelle n'est plus supportable. L'ampleur de cette charge cantonale confiscatoire oblige certaines communes, dont Pully, à recourir à l'emprunt sur les marchés financiers pour une part de leur budget de fonctionnement, ce qui est contraire aux règles de bonne gestion.



Une vision pour Pully, au-delà des difficultés

Une partie de la dernière édition annuelle de notre journal communal est traditionnellement réservée à l'information sur notre budget pour l'année suivante. Une information que l'on souhaite accessible au plus grand nombre, même si la matière peut avoir un caractère rébarbatif. La principale difficulté vient sans doute de la forte imbrication des dépenses sur lesquelles la Municipalité peut agir et de celles qui lui sont imposées par des bases légales cantonales. Et c'est bien la forte croissance de ces dernières qui est à l'origine de la situation financière difficile que connaît la Ville de Pully aujourd'hui, et non les dépenses que l'on maîtrise, qui sont en légère diminution, ou une politique d'investissements inconsidérés. Toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal, dans le cadre du processus démocratique usuel. Ces investissements concernent, pour l'essentiel, des travaux d'entretien du patrimoine communal, soit de nos réseaux (eau, électricité, assainissement) et de nos bâtiments. Viendront s'y ajouter le réaménagement d'espaces publics vieillissants, des agrandissements de collèges nécessaires pour répondre aux besoins scolaires, l'indispensable rénovation de notre piscine extérieure et la mise en conformité de la station d'épuration des eaux. Des investissements qui correspondent aux besoins d'une ville de plus de 18'000 habitants. Les dépenses d'investissements impactent notre budget par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires; ces charges sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Comme nous l'avons affirmé dans notre programme de législature, nous gardons la volonté de faire de Pully une ville dynamique, attractive et conviviale, à même de fournir des prestations et des services de qualité à sa population.

GIL REICHEN, Syndic

Impressum

Edition: Municipalité de Pully - décembre 2019
Graphisme: www.enzed.ch
Tirage: 11'000 exemplaires
Comité de rédaction: G. Reichen, Ph. Steiner, A. Piolino, J. Beaud Turin, M. Ryser
Impression: PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC
Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle
www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11
www.facebook.com/VilledPully
Instagram: @VilledPully

COLONIES DE VACANCES 2020

Chaque année, la Ville de Pully offre la possibilité aux enfants de participer à des colonies durant les vacances scolaires. Elles sont ouvertes à tous. Pour l'année 2020, la Ville organise les colonies suivantes:

Colonie des relâches

• du lundi 17 au vendredi
21 février 2020

Colonies d'été

• du lundi 6 au vendredi
17 juillet 2020
• du lundi 20 au vendredi
24 juillet 2020
• du dimanche 16 au mercredi
19 août 2020 (camp aventure)

Colonie d'automne

• du lundi 19 au vendredi
23 octobre 2020

Rens.: Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, av. du Prieuré 1, 1009 Pully, 021 721 31 54, www.pully.ch/colonies, jeunesse@pully.ch

Taxe au sac : mesures sociales d'accompagnement

En 2013, la Ville de Pully a mis en place différentes mesures sociales pour soulager les citoyens les plus touchés par l'introduction de la taxe au sac. Elle octroie notamment des sacs à ordures gratuitement à certaines personnes selon des conditions précises.

Qui peut bénéficier de cette mesure ?

- Les familles avec enfant(s) en bas âge (jusqu'à 36 mois)
- Les personnes à faibles revenus
- Les personnes souffrant d'incontinence

Comment procéder ?

Transmettre le formulaire de demande de sacs dûment complété et accompagné des documents requis à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

Où trouver le formulaire et les conditions d'octroi ?

- Sur le site de la Ville de Pully > www.pully.ch > Vivre à Pully > Santé, affaires sociales > Déchets/mesures sociales
- Dans la brochure communale «Évacuation des déchets»
- Au guichet de l'Administration communale et des organismes sociaux régionaux

Les demandes sont renouvelables chaque année, excepté pour les familles (un octroi unique par enfant). Le droit est calculé au prorata temporis pour l'année civile en cours.

Rens.: Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, av. du Prieuré 1, 1009 Pully, 021 721 31 65, affaires.sociales@pully.ch

Agenda

Fermeture des bureaux de l'Administration communale
Du mardi 24 décembre 2019 à 11h30
au vendredi 3 janvier 2020 à 7h30
Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11

Fermeture de la piscine couverte
Du lundi 23.12.2019 au jeudi 02.01.2020 inclus

Séance du Conseil communal en 2020
Me 26 février, 20h
Me 18 mars, 20h
Me 29 avril, 20h
Me 3 juin, 20h
Me 24 juin, 18h

Don du sang
Ma 10 mars, 11h30 à 18h30

Cave de Pully
Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h
Informations sur <https://cave.pully.ch>

Musée d'art
Exposition *Paris en fête. Dufy, Toulouse-Lautrec, Matisse...*
Du 22 janvier au 10 mai 2020
Informations sur www.museedartdepully.ch

ArchéoLab
Exposition *Construire + malin = romain*
jusqu'au 5 juillet 2020
Informations sur www.archeolab.ch



RAPPORT «PULLY À LA LOUPE»

Les eaux potables et les eaux usées sont-elles traitées convenablement? Quelles sont les démarches entreprises par Pully en faveur de la culture? Est-ce que la couverture du réseau internet à haut débit est suffisante? Comment les citoyens se déplacent-ils? Quel est le niveau de développement des services en ligne proposés par l'Administration communale?

Pensé comme un moyen de communication à l'intention de la Municipalité, du Conseil communal, des citoyens et de l'Administration, le rapport «Pully à la loupe» dresse une vue d'ensemble des performances de la Ville, selon une centaine de critères qui couvrent les domaines du développement durable et de la numérisation, et tente de répondre à ces interrogations.

Ce projet a été initié par l'Union internationale des télécommunications et quinze agences des Nations Unies. Une centaine de villes dans le monde – parmi lesquelles Valence, Nairobi, Buenos Aires, Singapour ou encore Bizerte – ont recensé ces informations. Les résultats soulignent les points forts de Pully, comme la gestion des déchets ou la sécurité, entre autres, et révèlent également les domaines pour lesquels un potentiel d'amélioration existe, comme la consommation énergétique des bâtiments publics ou la mobilité douce.

Selon le Syndic, M. Gil Reichen, «cet outil permet de prendre de la hauteur et esquisse des orientations générales pour relever les domaines dans lesquels la Ville pourrait fournir plus d'efforts à moyen et à long terme».

Afin de porter un regard neuf sur Pully, rendez-vous sur le site smart.pully.ch/pullyalaloupe ou au moyen du QR code.

Rens.: Ville de Pully - Direction des travaux et des services industriels, Marc Zolliker, Conseiller municipal - Alexandre Bosshard, coordinateur et chef de projet, 021 721 31 11



ECOWATT 2020

Plus de 100 Pulliérannes et Pulliérans ont bénéficié du programme Ecowatt en 2019, que ce soit pour l'achat d'un vélo électrique, d'une borne de recharge pour voitures électriques, d'une pompe à chaleur ou encore la création d'une installation solaire.

A partir du 1^{er} janvier 2020 et pour sa deuxième édition, le programme Ecowatt s'étend. L'amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments, l'auto-partage et les scooters électriques seront également soutenus financièrement.

Résumé des subventions communales 2020:

HABITAT

Installation photovoltaïque:

50% de la petite rétribution unique (PRU), max CHF 5'000.-

Installation solaire thermique:

50% de la subvention cantonale*, max CHF 5'000.-

Changement de chauffage par une pompe à chaleur:

50% de la subvention cantonale*, max CHF 10'000.-

Isolation thermique:

30% de la subvention cantonale*, max CHF 10'000.-

Bilan énergétique:

Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments (CECB@Plus): 50% de la subvention cantonale*

* Les aides communales complètent les subventions cantonales de même nature. N'hésitez pas à entreprendre des démarches auprès de la direction cantonale de l'énergie. Vous trouverez auprès d'elle des conseils techniques pour vous guider dans l'élaboration de votre projet.

MOBILITÉ

Vélo électrique neuf:

15% du prix d'achat, max CHF 300.-

Moto, scooter électrique neuf:

15% du prix d'achat, max CHF 400.-

Voiture 100% électrique neuve:

Forfait: CHF 750.- (batterie max 50 kWh)

Borne de recharge:

50% du prix d'achat (inclus installation électrique), max CHF 1'000.-

Mobility (auto-partage):

Entre 50% et 100% du prix d'achat en fonction de l'abonnement choisi

Pour plus d'information, rendez-vous dès le 1^{er} janvier 2020 sur www.pully.ch/ecowatt.

FUTUR QUARTIER DES BOVERATTES - POINT DE SITUATION SUR LE CHANTIER

Le chantier des Boverattes, démarré il y a maintenant plusieurs mois, avance à grands pas. En effet, les six immeubles d'habitation sont désormais bien visibles. Leur construction devrait être finalisée dans le courant de l'été 2020.

Avec ce projet, la Ville de Pully a pu assurer la création de 123 nouveaux logements sur son territoire. Si 126 logements avaient effectivement été prévus au départ du projet, trois d'entre eux ont cédé la place à la construction d'une garderie, élément indispensable pour ce type de quartier.

Réflexion et modernisation des équipements publics

La création d'un nouveau quartier implique également un aménagement des infrastructures publiques dans le but d'en assurer sa desserte, son bon fonctionnement et sa mise en valeur. La Direction des travaux et des services industriels (DTSI) s'est chargée de cette phase comprenant notamment les réaménagements routiers, la modernisation des réseaux (eaux et électricité), la mise en séparatif des biens-fonds communaux, ainsi que la création de zones

500
mètres de conduites
d'eau et de gaz

4000
mètres de tubes électriques
et multimédia

1600
mètres de collecteurs
d'eaux claires et usées

8
places de stationnement
voitures supplémentaires

5
places de stationnement
motos supplémentaires

1
écopoint
supplémentaire

vertes, d'un écopoint et de trottoirs. Ceci sur une zone couvrant les chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair-Matin, du Viaduc et du Caudoz.

Priorité aux Pulliérannes et Pulliérans

D'entente avec la Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances (bénéficiaire du droit de superficie), ces logements seront prioritairement destinés aux familles et seniors pulliérans, aux personnes exerçant leur activité professionnelle sur le territoire communal et aux personnes âgées de moins de 30 ans ayant précédemment résidé pendant 10 ans sur le territoire de la Ville.

Les appartements devraient être mis en location dans le courant du deuxième semestre 2020. La commercialisation sera annoncée par voie de presse ainsi que sur le site internet de la Ville afin que toutes personnes intéressées puissent s'inscrire. C'est à ce moment seulement que les inscriptions seront prises en considération afin de garantir une égalité de traitement.

Rens.: www.projets.pully.ch